



D3E – REPRISE DE LA GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE DE LA CONVENTION POUR LE COMPTE DES DECHETERIES

La collecte et le traitement des Déchets d'Équipement Électriques et Électroniques (D.E.E.E.) sont devenus des obligations réglementaires depuis le 15 novembre 2006, date à laquelle les Eco organismes ont été agréés pour assurer l'enlèvement et le traitement des D.E.E.E. La gestion de ce contrat était effectuée jusqu'au 31 décembre dernier par le conseil départemental

Suite au transfert de la compétence « Déchets Ménagers » à la Région, les services départementaux nous ont signifié leur volonté de rompre leur contrat avec l'éco-organisme Eco-Systèmes.

Lors de la réunion de Bureau du mercredi 30 mars, les élus ont décidé d'interroger l'ensemble des EPCI sur la pertinence d'une signature collective sous bannière Kerval Centre Armor. Les collectivités suivantes ont émis le souhait que les services de Kerval gèrent leurs contrats :

- SMITOM de Launay Lantic
- CDC Pays de Moncontour
- SIVOM du Méné
- CDC Arguenon Hunaudaye
- CDC Pays de Matignon
- CDC Côte de Penthièvre
- CIDERAL

Cette gestion comprend:

- La mise en place d'une collecte séparée et sécurisée des D.D.D.E. Cette collecte est opérationnelle depuis 2008 dans la/les déchèteries de notre territoire.
- La mise en place d'actions de communication et de sensibilisation adaptées pour la récupération des D.E.E.E. des particuliers en déchèterie.
- Les aides de l'éco-organisme OCAD3E sont les suivantes :
- Les soutiens techniques :
 -  Le soutien variable oscillant en fonction des tonnages de D.E.E.E. collectés en déchèterie.
 -  Le soutien forfaitaire de 460 € par trimestre et par déchèterie.

- ✱ Le soutien à la protection du gisement : soutien variable suivant les dispositions mis en place par la collectivité pour éviter les vols de D.E.E.E. en déchèterie
- Les soutiens à la communication : variable suivant les demandes de la collectivité.

Le Bureau Syndical après en avoir délibéré, par vote à main levée,

➡ **AUTORISE** le Président à signer la convention de gestion avec l'OCAD3E.

POUR EXTRAIT CONFORME
A Saint-Brieuc, le 13 septembre 2016

**Le Président
Thierry BURLLOT**



KERVAL CENTRE ARMOR
BUREAU DU 13 SEPTEMBRE 2016

Envoyé en préfecture le 22/09/2016

Reçu en préfecture le 22/09/2016

Affiché le

ID : 022-200043677-20160913-D220-DE

Convocation du 6 septembre 2016

Nombre de membre du bureau : 15

L'an deux mil seize le trente mars à neuf heures, les membres du bureau syndical de KERVAL CENTRE ARMOR, se sont réunis au centre de tri GENERIS à Ploufragan, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président de KERVAL CENTRE ARMOR conformément aux articles L2121-10 à L2121-12 et L 2122-8 du Code Général des Collectivité territoriales : Mr Thierry BURLOT

NOM	ELUS DE	PRESENT	ABSENT EXCUSE
Thierry BURLOT	Cc Lanvollon-Plouha	X	
Claude BLANCHARD	SBABA	X	
Jean-Luc BARBO	Lamballe communauté	X	
Guy LE HELLOCO	Smictom de Loudéac		X
Marie-France BOULDE	SBABA	X	
Rémy MOULIN	SBABA	X	
Françoise LE FUR	Centre Armor Puissance 4		X
Jean-Pierre CARLO	Cdc Arguenon-Hunaudaye		X
Daniel NABUCET	Cdc Côte de Penthièvre	X	
Gervais LE BOUC	Cdc Pays de Matignon	X	
Christian LE MAITRE	Cdc Sud Goëlo		X
Eliane TETU	Cdc Pays de Moncontour		X
Jean-Paul LE VAILLANT	Le Leff communauté	X	
Jean Yves LOYER	Quintin communauté		X
Claude PERRIN	Sivom du Méné		X

Présents : 8

Absents : 7

Votants : 8